Guide de vulgarisation des élections fédérales

Avril 2025

TABLE DE QUARTIER DU PLATEAU-MONT-ROYAL

Rédaction

Justine Bouvier, agente à la mobilisation et à la participation citoyenne

Valérie Doran, agente de développement

Conception graphique

Justine Bouvier, agente à la mobilisation et à la participation citoyenne

Révision

Anaïs Hélie-Martel, agente de concertation

QUI SOMMES-NOUS ?

Ce guide de vulgarisation a été rédigé par la Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal (CDC PMR).

La CDC Plateau-Mont-Royal est un regroupement local et intersectoriel d'organisations communautaires. À la fois Corporation de développement communautaire et Table de Quartier, nous jouons un rôle de liaison entre nos membres communautaires et les autres acteurs locaux du territoire. Notre travail favorise la concertation entre les divers acteurs et actrices du quartier en assurant l'échange et la circulation de l'information sur les enjeux touchant les populations du quartier et le milieu communautaire. La CDC Plateau-Mont-Royal représente ses membres en travaillant avec les acteurs politiques, institutionnels et socioéconomiques de son milieu.

Ce guide sur les élections fédérales d'avril 2025 s'adresse à la population et aux organismes souhaitant apprendre sur le fonctionnement de la politique fédérale canadienne ou faire de l'éducation populaire sur le fonctionnement des élections.

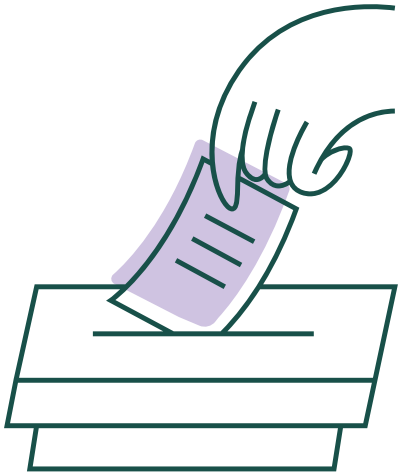

Avertissement : La CDC Plateau-Mont-Royal a comme mission la redistribution des richesses, l'amélioration des conditions de vie et la lutte à la pauvreté. Elle se positionne donc contre les coupures dans les programmes sociaux et la privatisation des services publics. Cela dit, elle ne favorise aucun parti politique et n'adopte pas de position partisane. Nous vous invitons à questionner les candidat·e·s, à vérifier les programmes des partis politiques et à prendre une décision correspondant à vos convictions personnelles.

1. LE SYSTÈME POLITIQUE CANADIEN

Une monarchie constitutionnelle

Le système politique du Canada est basé sur celui du Royaume-Uni. C'est une monarchie constitutionnelle, ce qui veut dire que la Reine ou le Roi est le chef de l'État. Par contre, c'est la ou le premier·ère ministre qui est la ou le chef·fe du gouvernement.

Le Parlement du Canada est formé du monarque (la Reine ou le Roi, représenté·e au Canada par le ou la gouverneur·e général·e), du Sénat et de la Chambre des communes.

Le Sénat compte 105 sièges. Ses membres sont choisis par la gouverneure générale sur conseil du premier ministre.

La Chambre des communes compte 343 député·e·s. Ils et elles sont élu·e·s par les Canadien·ne·s lors des élections.

La constitution

La Constitution du Canada comprend la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi constitutionnelle de 1982 et la Charte canadienne des droits et libertés. Ces documents constituent la loi suprême du Canada. Cela veut dire qu'aucune autre loi ne peut aller à son encontre.

La Constitution décrit les principes fondamentaux d'un gouvernement démocratique au Canada lorsqu'elle définit les pouvoirs des trois branches du gouvernement, soit :

- l'exécutif;
- le législatif;
- le judiciaire.

Au Canada, le pouvoir exécutif appartient techniquement au Roi, mais dans notre société démocratique, les pouvoirs du Roi sont exercés, en vertu d'une convention constitutionnelle, par des ministres qui jouissent de la confiance de la Chambre des communes. Le pouvoir du Roi n'est que symbolique.

En effet, le premier ministre et les autres ministres forment ensemble le Cabinet, qui doit rendre compte des activités gouvernementales au Parlement. Les ministres sont également responsables de ministères, comme le ministère des Finances et le ministère de la Justice.

Lorsque nous parlons du « gouvernement », cela signifie habituellement le pouvoir exécutif.

Les trois types de pouvoirs

Pouvoir législatif

Le Parlement constitue la législature fédérale du Canada. Il comprend le monarque (représenté par la gouverneure générale), le Sénat et la Chambre des communes. Les sénateur·rice·s et les député·e·s proposent, examinent et adoptent des projets de loi qui deviendront ensuite des lois.

Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif comprend le monarque (représenté par la gouverneure générale), le premier ministre et le conseil des ministres. Le premier ministre détermine le programme du gouvernement, oriente l'élaboration des politiques et sélectionne les membres du conseil des ministres. Le conseil des ministres élabore des politiques pour assurer la gestion du pays et dépose des projets de loi. En d'autres mots, le pouvoir exécutif signifie le pouvoir de gouverner.

Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est composé de plusieurs cours et tribunaux aux paliers fédéral et provincial, où des juges rendent des décisions. Leur pouvoir est indépendant des pouvoirs législatif et exécutif.

Une fédération

Le Canada est une fédération. Le pays est formé de 10 provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador) et de 3 territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) qui se partagent des pouvoirs. Toutes ces populations sont appelées à voter lors des élections fédérales.

Dans une fédération, la Constitution donne certains pouvoirs (que l'on appelle souvent des compétences) au pouvoir central (c'est-à-dire le gouvernement fédéral) et donne d'autres pouvoirs aux provinces et territoires.

De plus, la péréquation est un phénomène qui s'explique grâce au fédéralisme. En effet, une formule de redistribution des richesses est calculée tous les cinq ans pour permettre aux provinces moins riches de recevoir des sommes compensatoires. Le gouvernement fédéral administre ce transfert à partir des impôts.

Le partage des compétences

Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux se répartissent les pouvoirs. Ils partagent également des compétences communes. Par exemple, au Québec, l'immigration et l'agriculture sont des compétences communes.

FÉDÉRAL

Le gouvernement fédéral est responsable, entre autres, des grands enjeux nationaux et de la politique étrangère.

Dans ces compétences, on retrouve le droit criminel, les affaires autochtones, le mariage et le divorce, la pêche, les transports, l'armée, la citoyenneté, la monnaie, le taux d'intérêt, l'assurance-emploi, la télécommunication, la poste, etc.

PROVINCIAL

Le gouvernement provincial est responsable de l'éducation, de la santé (les hôpitaux, l'assurance-maladie, etc.), du Code de la route, des palais de justice, de la gestion des terres et des forêts, des droits civils, de l'aide sociale, des prisons provinciales (moins de 2 ans d'emprisonnement), de la célébration du mariage, etc.

Comme expliqué précédemment, la Constitution canadienne reconnait deux paliers de gouvernements. Ils ont des compétences spécifiques et des compétences partagées.

Il est important de mentionner que malgré cette division des compétences, dans l'histoire canadienne, il y a toujours eu des conflits entre les différents ordres de gouvernement concernant la portée et les limites de leurs juridictions.

Malgré son importance, un troisième ordre de gouvernement, l'administration municipale, n'est pas reconnu par la constitution canadienne. L'administration des affaires municipales est une compétence attribuée aux provinces. L'importance donnée aux instances municipales s'explique de diverses façons, dont la principale étant la volonté du Québec de confier aux résident·e·s d'une municipalité la capacité de gérer les affaires locales.

MUNICIPAL

Les compétences municipales permettent de répondre aux besoins locaux, soit de la ville ou du village.

Il est question de la culture, des loisirs, des activités communautaires, des bibliothèques, des parcs, de la police, des stationnements, de la salubrité, de la collecte de déchets, du déneigement, etc.

2. LES ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE

Le Premier Ministre

Le premier ministre (PM) est le chef du gouvernement fédéral et le personnage central de la vie politique canadienne. C'est bel et bien le poste le plus puissant de la politique canadienne.

Les premiers ministres ne sont pas spécifiquement élus à ce poste; le PM est plutôt le chef du parti qui a obtenu le plus de sièges à la Chambre des communes. Le PM contrôle le parti au pouvoir et parle en son nom; il nomme les sénateurs et les juges de haut rang; il nomme et révoque tous les ministres du Cabinet. En tant que président du Cabinet, le PM contrôle son agenda et influence grandement les activités et les priorités du Parlement.

Les député·e·s

Les 343 député·e·s sont élu·e·s pour représenter les différentes régions géographiques du pays. Leur travail est partagé entre leur région et la Chambre des communes, qui se trouve à Ottawa.

Plutôt que d'être des millions de personnes à voter directement sur chaque nouvelle loi, les Canadien·ne·s élisent un·e député·e pour les représenter et travailler en leur nom à la création de nouvelles politiques et de nouvelles lois.

La Chambre des communes

La Chambre est le point central des activités des député·e·s et le lieu physique, que l'on reconnait facilement à son tapis vert, où s'exerce la démocratie canadienne. Les élu·e·s y examinent et adoptent des projets de loi, déposent des documents et pétitions, posent des questions au gouvernement et soulèvent des questions d'importance pour les Canadien·ne·s.

L'opposition officielle

Le ou la chef·fe de l'opposition officielle siège en face du PM à la Chambre des communes. L'opposition officielle désigne le second parti ayant le plus de sièges.

En fonction du résultat des élections, l'opposition officielle dispose de plus ou moins d'influence. Dans le cas d'un gouvernement minoritaire, l'opposition officielle est plus forte, car le vote de ses député·e·s a plus d'influence au moment d'approuver ou de rejeter des projets de loi proposés par le gouvernement. Le gouvernement doit trouver un consensus pour gouverner. Au contraire, dans le cas d'un gouvernement majoritaire, l'opposition officielle est affaiblie, car son vote n'est pas essentiel à l'adoption des projets de loi.

3. SYSTÈME ÉLECTORAL

Le système électoral du Canada est un « système majoritaire uninominal à un tour ». Dans chaque circonscription, la personne élue est celle qui recueille plus de votes que tout autre, même s'il n'obtient pas une majorité absolue (plus de 50 %) des voix. Le gouvernement est généralement formé par le parti politique qui a remporté le plus grand nombre de sièges.

Tout au long de son histoire, le Canada a connu une succession de gouvernements majoritaires et de gouvernements minoritaires. Dans les deux cas, les partis de l'opposition jouent un rôle important pour responsabiliser le gouvernement et protéger la démocratie : ils s'assurent que les décisions du gouvernement sont examinées et analysées tout au long du processus législatif.

Gouvernement

MAJORITAIRE

On parle d'un gouvernement majoritaire quand un plus grand nombre de sièges est remporté par le parti politique élu que par tous les autres partis mis ensemble.

MINORITAIRE

On parle d'un gouvernement minoritaire quand le nombre de personnes élues par le parti gagnant est moins grand que tous les autres partis d'opposition réunis.

Considérant qu'il y a 343 sièges à la Chambre des communes du Canada, cela veut dire qu'un parti a besoin d'au moins 172 sièges pour former un gouvernement majoritaire.

Mode de scrutin alternatifs

PROPORTIONNEL

Le mode de scrutin proportionnel consiste à offrir un nombre de sièges à la Chambre des communes suivant la proportion du nombre de votes obtenus par chaque parti.

PRÉFÉRENTIEL

Le vote préférentiel est une modalité du scrutin proportionnel plurinominal dans lequel les électeurs votent pour un ou plusieurs candidat·e·s sur une ou plusieurs listes. Le nombre de sièges est ensuite réparti proportionnellement entre les listes de candidat·e·s. Les sièges obtenus par chaque liste sont distribués en fonction du score personnel de chaque candidat·e.

Au Canada et au Québec, la réforme du mode de scrutin est un enjeu depuis plusieurs années. La critique face au mode de scrutin actuel est que le parti élu est celui qui a un plus grand nombre de député·e·s élu·e·s, mais pas nécessairement celui qui a obtenu le plus de votes au total, ni une majorité de plus de 50%.

4. LES PARTIS POLITIQUES

Parti Libéral du Canada (PLC)

Nouveau Parti Démocratique (NPD)

Bloc Québécois (BQ)

Parti Conservateur du Canada (PCC)

Parti vert du Canada (PVC)

La gauche et la droite politique

Graphique largement inspiré par la boussole électorale de Radio-Canada

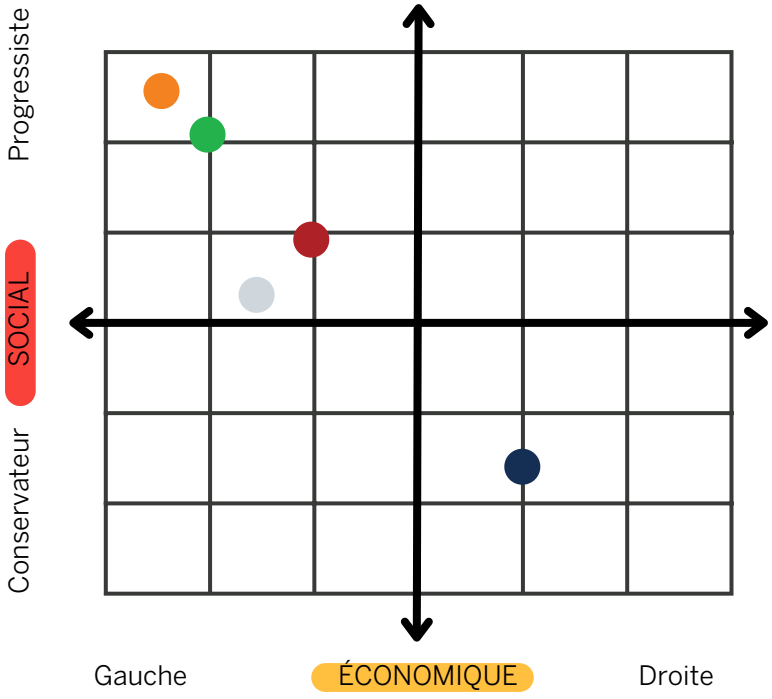

En résumé, « la gauche » prône le progressisme et le changement social, alors que « la droite » est en faveur du conservatisme et des traditions. La gauche cherche à produire une société plus égalitaire, que cette égalité soit économique, politique, ou sociale. La droite privilégie la hiérarchie et croit davantage au mérite individuel.

Nous pouvons classer les formations politiques en fonction de leurs programmes, valeurs et positionnements sur divers enjeux en les situant sur une échelle de gauche à droite.

Si certain·e·s expert·e·s proclament la mort du clivage gauche droite en faveur d'autres axes considérés comme plus révélateurs, la réalité est que la gauche et la droite sont toujours des catégories idéologiques autour desquelles se forment les débats sociaux, notamment des débats actuels qui portent sur des enjeux d'égalité, de liberté ou sur le rôle de l'État dans la société.

La gauche

- Progrès social;
- Redistribution des richesses;
- Égalité;
- Solidarité sociale et investissement dans le filet social;
- Un état interventionniste.

La droite

- Défense des traditions;
- Défense des libertés individuelles (surtout du droit à la propriété);
- La loi et l'ordre;
- Un rôle limité de l'État dans l'économie.

5. CIRCONSCRIPTION ET CANDIDAT·E·S

Laurier Sainte-Marie

La circonscription de Laurier Sainte-Marie comprend la côte Saint-Louis, les parties est du Plateau et du Mile-End dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ainsi que la partie est du centre-ville de Montréal et la partie ouest du Centre-Sud (incluant une partie du quartier Sainte-Marie) dans l'arrondissement de Ville-Marie.

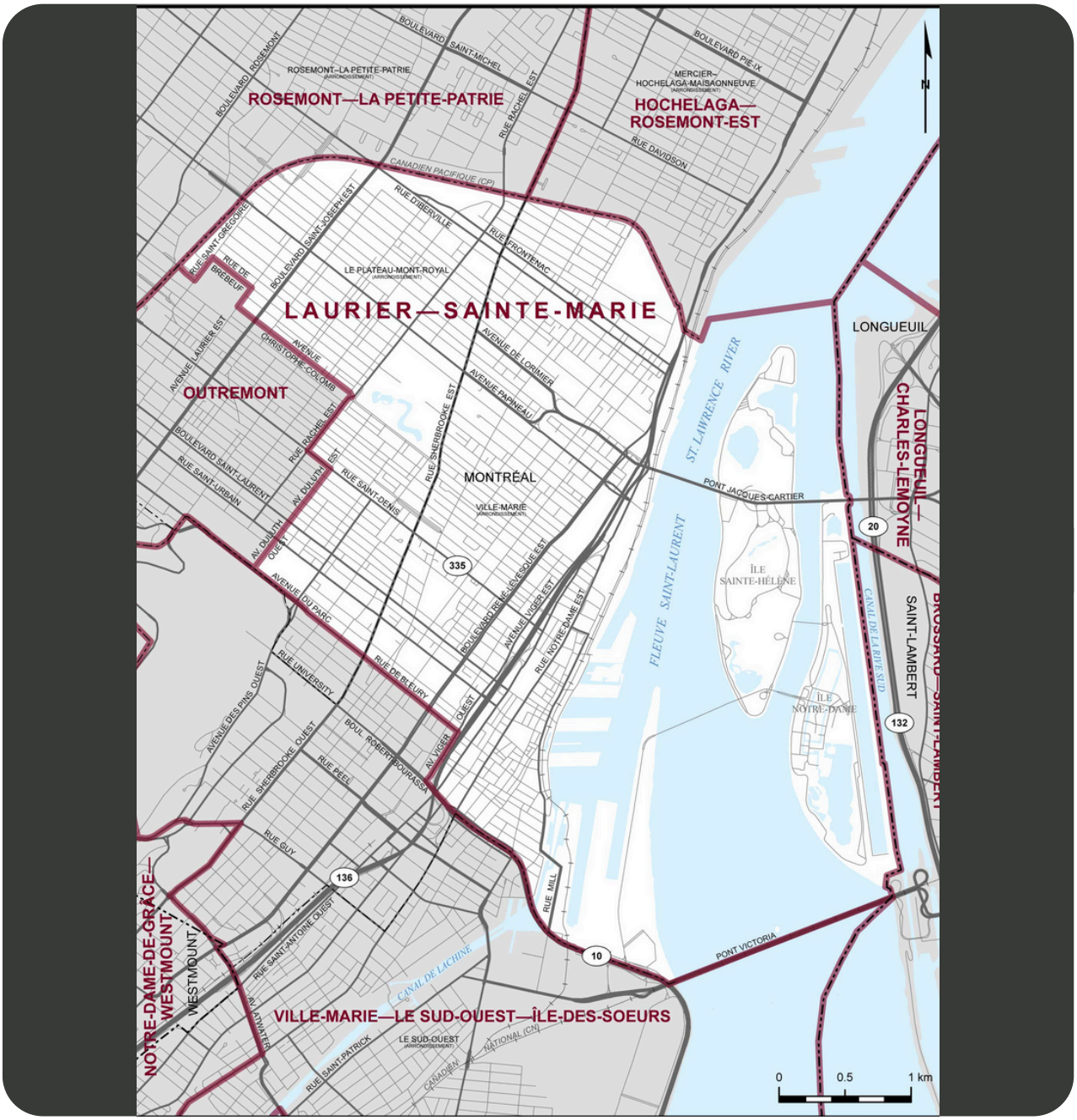

Outremont

La circonscription d'Outremont s'étend aussi d'une façon qui englobe l'ouest du Plateau-Mont-Royal.

Vous pouvez vérifier dans quelle circonscription vous pouvez voter sur le site d'Élections Canada.

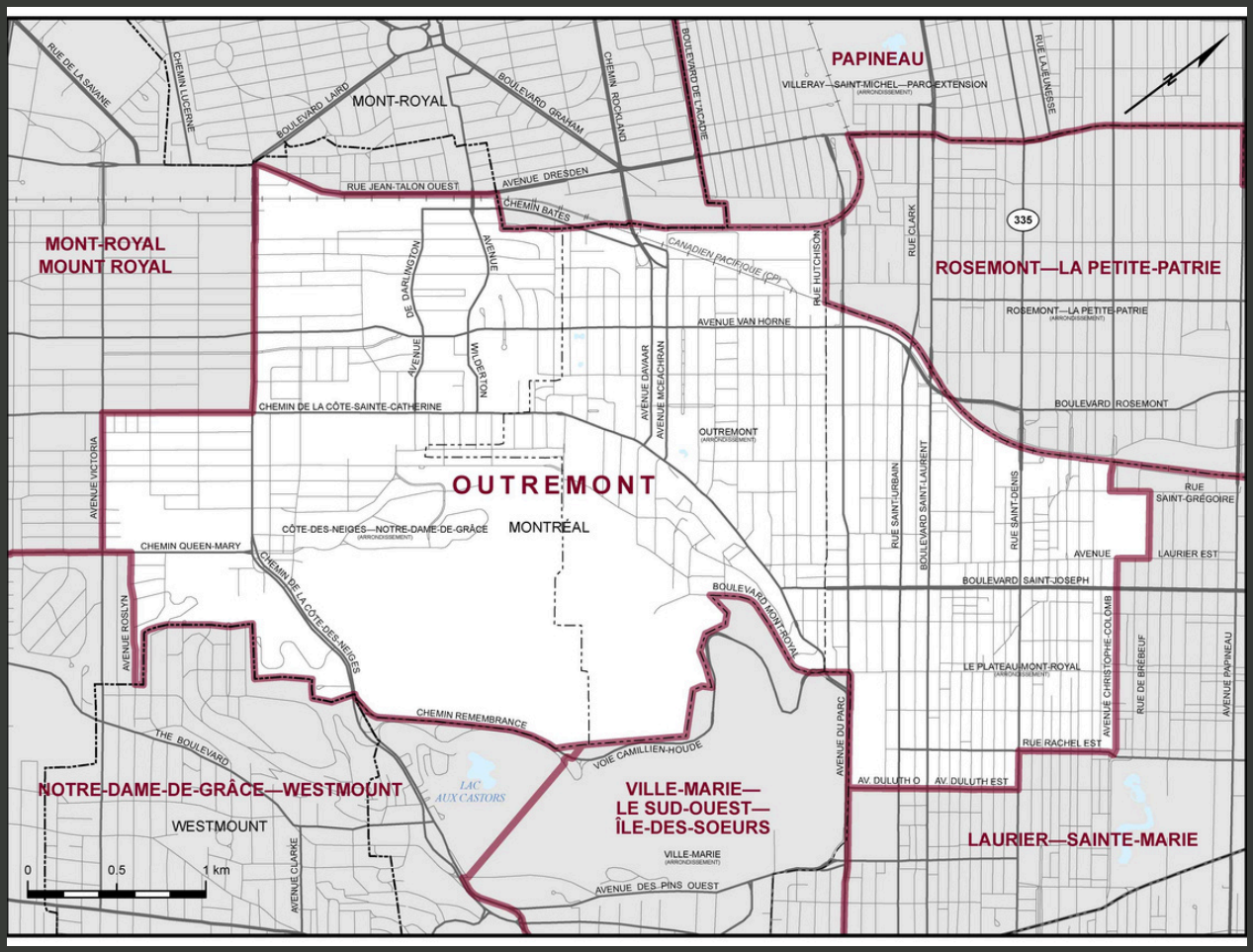

CANDIDAT·E·S ET CHEF·FE·S

Parti libéral du Canada (PLC)

Steven Guilbeault
Candidat dans Laurier Sainte-Marie

Cofondateur de l'organisation environnementale Équiterre, il en a été le directeur principal de 2008 à 2018. Depuis 2019, il est député de Laurier–Sainte-Marie. Il est actuellement ministre de la Culture, de l'Identité canadienne, des Parcs et Lieutenant du Québec.

Rachel Bendayan
Candidate dans Outremont

Avocate de formation, elle a exercé en litige et en arbitrage international. Elle est élue dans Outremont depuis 2019. Elle est actuellement ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

Mark Carney
Chef du PLC

Il est premier ministre depuis le 14 mars 2025. Ancien banquier d'affaires, il a occupé les fonctions de gouverneur de la banque du Canada puis gouverneur de la banque d'Angleterre.

CANDIDAT·E·S ET CHEF·FE·S

Nouveau Parti Démocratique (NPD)

Nimâ Machouf
Candidate dans Laurier-Sainte-Marie

Chercheuse, épidémiologiste et détentrice d'un doctorat en santé publique de l'Université de Montréal, elle se présente pour le NPD depuis 2019.

Ève Péclet
Candidate dans Outremont

Ève Péclet est une avocate et une activiste communautaire. Elle a représenté la circonscription de La Pointe-de-l'Île à la Chambre des communes sous la bannière du NPD de 2011 à 2015.

Jagmeet Singh
Chef du NPD

Avocat de formation, il a été député provincial pour Bramalea-Gore-Malton en Ontario de 2011 à 2017, chef adjoint du NPD Ontario de 2015 à 2017. Depuis 2017, il est le leader du NPD Canada.

CANDIDAT·E·S ET CHEF·FE·S

Bloc Québécois

Emmanuel Lapierre
Candidat dans Laurier Sainte-Marie

Enseignant d'histoire et de politique depuis une quinzaine d'années. Il a aussi écrit plusieurs articles sur le nationalisme. Il est l'auteur d'un essai intitulé Le Duel culturel des nations.

Rémi Lebeuf
Candidat dans Outremont

Depuis toujours un fervent partisan de l'indépendance du Québec et de la fierté nationale québécoise. Il a étudié en histoire, en science politique et en communications. Il a aussi été candidat pour le BQ en 2021.

Yves-François Blanchet
Chef du Bloc Québécois

Ancien agent d'artiste et ministre du Parti Québécois sur la scène provinciale, il occupe les fonctions de chef du Bloc québécois depuis le 17 janvier 2019.

CANDIDAT·E·S ET CHEF·FE·S

Parti conservateur du Canada

Candidat·e dans Laurier Sainte-Marie

Au moment d'imprimer ce guide, le PCC venait de mettre fin à sa relation politique avec le candidat précédemment choisi et n'avait pas encore nommé de remplaçant·e. Si vous désirez connaître son identité, restez à l'affût des activités du parti sur ses réseaux sociaux et dans les journaux.

Ronan Reich
Candidat dans Outremont

Originaire d'Outremont, il a étudié au Collège Jean-de-Brébeuf ainsi qu'à HEC Montréal en finance et technologies de l'information, devenant ainsi compétent dans les questions économiques. Il est impliqué au PCC depuis 4 ans.

Pierre Poilièvre

Autrefois expert-conseil en communications et homme d'affaires, il est chef du Parti conservateur du Canada et de l'opposition officielle depuis le 10 septembre 2022.

CANDIDAT·E·S ET CHEF·FE·S

Parti vert du Canada (PVC)

Dylan Perceval-Maxwell
Candidat dans Laurier Sainte-Marie

Écologiste convaincu et membre du Parti vert du Canada depuis les années 1980, il est candidat aux élections fédérales canadiennes depuis 1997 sous la bannière verte.

Jonathan Pednault
Candidat dans Outremont et co-chef

Jonathan Pedneault a d'abord été journaliste et documentariste avant de devenir formateur en journalisme, puis enquêteur des droits de la personne en zone de conflit. Il est co-chef du PVC aux côtés d'Elizabeth May depuis 2022.

Elizabeth May et Jonathan Pedneault
Co-chefs du PVC

Elizabeth May est militante pour l'environnement de longue date. Elle est aussi autrice et avocate. Le 26 août 2006, elle a été élue chef du PVC. Elle détient le record de la femme qui occupe le rôle de chef d'un parti fédéral depuis le plus longtemps.

5. LE POUVOIR DE VOTER

S'informer, échanger, faire un choix!

Carte d'information de l'électeur·rice

Si vous êtes inscrit·e, vous devriez recevoir une carte d'information de l'électeur par la poste. Elle vous indique où et quand voter. Si le nom et l'adresse sur la carte sont exacts et que vous répondez aux critères qui y sont indiqués, vous êtes prêt·e à voter. Apportez cette carte et des pièces d'identité avec photo pour faciliter le vote.

Si vous n'avez pas reçu de carte d'information de l'électeur ou si elle contient des erreurs, vos renseignements d'électeur ne sont peut-être pas à jour. Utilisez le Service d'inscription en ligne des électeurs pour vérifier si vous êtes inscrit·e, vous inscrire ou mettre à jour votre adresse.

Où voter ?

Vous pouvez voter à plusieurs endroits en personne ou par la poste.

En personne

1. À n'importe quel bureau d'Élections Canada d'ici le 22 avril.
2. Dans votre circonscription, à votre bureau de vote par anticipation, les 18, 19, 20 et 21 avril de 9h à 21h.
3. Dans votre circonscription, à votre bureau de vote le jour de l'élection, le 28 avril.

Par la poste

Si vous savez que vous serez absent·e de votre circonscription les jours de vote par anticipation et le jour de l'élection, vous pouvez voter par la poste.

Faites la demande avant le 22 avril 2025.

Dates importantes

18 au 21 avril 2025 — Vote par anticipation

28 avril 2025 — Jour de l'élection

Voter, annuler, s’abstenir

Voter est un geste démocratique, c’est vrai. Pour plusieurs, il s’agit d’un devoir citoyen de base. Cela dit, si aucun parti politique ne représente vos valeurs ou si pour une raison qui vous appartient vous ne souhaitez pas voter aux élections, sachez qu’il est également possible de vous abstenir ou d’annuler votre vote.

En effet, selon Statistiques Canada, 24% Canadien·ne·s admissibles n'ont pas voté en 2021. La raison la plus courante de l'abstention au vote était « pas intéressé·e par la politique » (32 %). Cette catégorie inclut les convictions politiques. Comme en 2019, il s'agissait de la raison la plus fréquemment invoquée dans la majorité des groupes d'âge, à deux exceptions près : la maladie ou l'incapacité (39 %) a été la raison la plus souvent invoquée chez les personnes de 75 ans et plus, et le fait d'être trop occupé·e (34 %) a été la raison la plus fréquente chez les personnes de 35 à 44 ans.

L'abstention, peu importe la motivation, est comptabilisée dans le pourcentage d'électeur·trice·s n'ayant pas été voter.

Si vous ne voulez pas être comptabilisé·e·s comme n’ayant pas voté, sans toutefois vous prononcer en faveur d’un·e candidat·e, sachez qu’il est possible d’annuler votre vote. Vous pouvez laisser votre bulletin vide, cochez toutes les cases ou y écrire autre chose. Ce sont des causes d’inadmissibilité des bulletins de vote.

LA DÉMOCRATIE AU-DELÀ DU VOTE!

Qu'une personne vote, annule son vote ou s’abstienne, la démocratie se réalise aussi en dehors des élections générales. La démocratie se manifeste à travers la participation, l’engagement et la mobilisation citoyenne. Diverses actions directes et quotidiennes viennent influencer la politique, notamment la concertation, les revendications et les moyens de pression. La démocratie, c’est plus que de faire un X sur un bulletin de vote tous les 4 ans, c’est aussi le droit de prendre la parole !

La CDC Plateau-Mont-Royal vous encourage fortement à réfléchir sur les façons dont il est possible de vous impliquer pour contribuer à façonner une société qui représentent vos valeurs au quotidien.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Élections Canada

- **Pour trouver votre circonscription**
- **Pour vérifier votre inscription**
- **Pour vérifier quelles pièces d'identité sont admises**
- **Pour trouver des informations précises pour les électeur·rice·s autochtones, vivant avec un handicap, à l'étranger, actuellement incarcéré·e·s, vivant dans un CHSLD, etc.**

Guide sur les élections fédérales du MEPACQ

- **Pour consulter une autre ressource (très bien faite) d'éducation populaire sur le sujet.**

Boussole électorale de Radio-Canada

- **Pour évaluer rapidement quel parti correspond le plus à vos valeurs.**

La boîte à outils du RIOCM

- **Pour rester à l'affût des enjeux électoraux qui touchent le milieu communautaire.**

Outil de comparaison des plateforme électorales

- **Pour mieux comprendre ce que les partis politiques proposent**

BIBLIOGRAPHIE

Alloprof. La politique : la gauche et la droite. https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/monde-contemporain/la-politique-la-gauche-et-la-droite-h1303

Élections Canada. Le système électoral canadien. Élections Canada. https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=ces&document=part1&lang=f

Élections Canada. Le vote et le processus électoral. Élections Canada. https://www.elections.ca/content2.aspx?section=vote&dir=vic&document=index&lang=f

Élections et Démocratie. Le système politique du Canada. Élections et Démocratie. https://electionsetdemocratie.ca/parlement/le-systeme-politique-du-canada

Justice Canada. La Constitution et les lois canadiennes. Gouvernement du Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/just/05.html

MEPACQ. (2021, mars). Guide des élections fédérales 2019. https://mepacq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Guide-Elections-Federales-2019.pdf

Parlement du Canada. Les députés. https://learn.parl.ca/understanding-comprendre/fr/les-gens-du-parlement/les-deputes/

Parlement du Canada. Les gouvernements majoritaires et minoritaires. https://learn.parl.ca/understanding-comprendre/fr/les-rouages-du-parlement/gouvernements-majoritaires-et-minoritaires/

Parlement du Canada. Les pouvoirs du gouvernement. https://learn.parl.ca/understanding-comprendre/fr/systeme-de-gouvernement-du-canada/les-pouvoirs-du-gouvernement/

Statistique Canada. (2022, 16 février). L'enquête sur la population active, février 2022. Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220216/dq220216d-fra.htm#

The Canadian Encyclopedia. Premier ministre fédéral. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/premier-ministre-federal